

COMPTE RENDU SOMMAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 5 AVRIL 2016

Etaients présents :

M. LEONHARDT, Mme DIARD, M. OUAREM, Mme MAZEAU, M. AMRANE, Mme SOL, M. DECOMBLE, Mme BOUCHON, M. GENDRE, Mme LELU VALNOT, M. ZAOUÏ, M. ROGER, M. PETITTA, M. LAROSE (à partir du point n°7), M. LIBANIO COUTINHO, Mme DE JESUS CARLOS, , Mme VADROT, Mme GARCIA, Mme SOREL, M. VIMARD, Mme LEFORT, M. DUPERRON, Mme DELEN, Mme CHERIF, M. LE MEUR, M. OBIANYOR, Mme CARCASSET, M. POUCH (à partir du point n°3), M. ZLOWODZKI (à partir du point n°11), Mme ROLLY, M. FOUILLEUL, Mme PETIT, Mme ESTEVE.

Excusés ayant donné pouvoir :

M. LAROSE (pouvoir à Mme DIARD jusqu'au point n°7) Mme JAUNET (pouvoir à Mme SOL), M. MOUCHEL (pouvoir à M. DECOMBLE), Mme HUON (pouvoir à Mme VADROT) M. ZLOWODZK (Pouvoir à M. POUCH à partir du point n°3), Mme GODAR (pouvoir à M. POUCH à partir du point n°11), M. LAMAOUÏ (pouvoir à Mme ROLLY), M. PERRY (pouvoir M. FOUILLEUL)

Monsieur le Maire constate que le quorum est réuni et déclare la séance ouverte à 20h35.

Monsieur le Maire a reçu une motion proposée par Madame Estève. Ce point sera étudié en fin de séance.

L'ordre du jour ainsi modifié est approuvé.

Approbation du procès-verbal du 15 décembre 2015

Monsieur le Maire signale une erreur sur le vote de la délibération N°14, le groupe bleu marine a voté contre, le PV sera ainsi modifié.

1 -Compte rendu de Monsieur le Maire au Conseil de sa délégation de pouvoirs

40 décisions au total

N° 2016/27	Formation des élus - FDC, le formateur des collectivités
N° 2016/33	Convention à titre précaire - Logement situé au 14 rue des Eglantiers à Sainte-Geneviève-des-Bois - Type F3
N° 2016/23	Signature d'une convention avec l'association Réseau d'Echanges Reciproques de Savoirs
N° 2016/9	Recours à une agence d'2e travail intérimaire en vue du remplacement d'un agent indisponible
N° 2016/19	Recours à une agence de travail interimaire dédiée à du personnel de réinsertion, en vue du remplacement d'un agent indisponible
N° 2016/22	Formation du Personnel - ERP ASM13
N° 2016/28	Formation du Personnel - Territorial
N° 2016/40	Formation du Personnel - Université de Paris
N° 2016/41	Formation du Personnel - Asphodele
N° 2016/17	Signature d'une convention de partenariat avec la ville de Grigny

N° 2016/21	Frais de restauration scolaire et classes de découvertes d'enfants génovéfains accueillis en enseignement spécialisé hors commune
N° 2016/25	Marché de fournitures de loisirs créatifs pour les écoles maternelles et élémentaires - Année 2016 - Signature de marché
N° 2016/26	Marché de fournitures scolaires pour les écoles maternelles et élémentaires - Année 2016 - Signature de marché
N° 2015/295	Signature d'une convention entre l'intervenante en arts plastiques et la mairie de Sainte-Geneviève-des-Bois
N° 2015/296	Signature d'un contrat de représentation entre Monsieur Guillaume BARBE, alias Guigibson, musicien et la mairie de Sainte-Geneviève-des-Bois
N° 2016/29	Signature d'une convention de partenariat avec l'association Loisirs Jeunes Police Essonne pour l'année 2016
N° 2016/30	Stages musicaux vacances d'hiver 2016 - Convention de partenariat avec l'association Genovezik
N° 2016/5	Signature d'un avenant à la convention de partenariat passée entre la commune de Sainte-Geneviève-des-Bois et la MJC
N° 2016/6	Convention de mise à disposition de locaux municipaux à titre gratuit entre la commune de Sainte-Geneviève-des-Bois et l'Inspection de l'Education Nationale
N° 2016/10	Convention de mise à disposition de locaux municipaux à titre gratuit
N° 2016/15	Signature d'un accord de représentation avec Rising Alternative
N° 2016/20	Convention de coproduction entre la ville de Sainte-Geneviève-des-Bois et l'Espace Photo
N° 2015/300	Signature d'une convention tripartite avec l'association 9-1 Pact et la MJC
N° 2016/8	Location d'une patinoire mobile - Signature de marché
N° 2016/11	Enlèvements des déchets flottants des douves Donjon et Mares Parc Pierre - Année 2016 - Signature du contrat
N° 2016/12	Séjours des retraités à Madrid - Signature de marché
N° 2016/13	Séjour des retraités à Chypre - Signature de marché
N° 2016/14	Convention d'occupation du domaine public par la société Free Mobile
N° 2016/1	Signature d'une convention de partenariat avec l'entreprise OBATEM - Multi évènements 2015-2016
N° 2016/2	Signature d'une convention de partenariat avec l'association Hercule Insertion - Patinoire du Donjon du 19 décembre 2015 au 3 janvier 2016
N° 2016/3	Signature d'une convention de partenariat avec l'entreprise Contact Immobilier - Multi évènements 2015-2016
N° 2016/4	Signature d'une convention de partenariat avec l'entreprise Tradi-Art - Multi évènements 2015-2016
N° 2016/7	Signature de quatre contrats avec l'orchestre Staries Show pour les festivités de janvier 2016
N° 2016/292	Modification de la régie d'avances pour les dépenses du Centre Artistique Rudolf Noureev
N° 2016/16	Location et maintenance d'un terminal de paiement avec la société JDC
N° 2016/18	Contrat de maintenance pour la solution Carte de Vie avec la société Applicam
N° 2016/35	Contrat d'assistance et de maintenance logiciel Mélodie avec la société Arpège
N° 2016/37	Contrat de maintenance Oracle avec la société Arpège
N° 2016/38	Contrat de maintenance des progiciels autodesk pour deux autocads avec la société Man et Machine visiograph
N° 2016/39	Contrat de maintenance du logiciel Adélior avec la société GFI Informatique

2 -Mise à jour du tableau des effectifs

Les membres du Conseil Municipal sont appelés à délibérer sur la mise à jour du tableau des effectifs :

Il est proposé :

La transformation de :

- 1 poste d'adjoint technique de 2^{ème} classe en 1 poste d'ATSEM de 1^{ère} classe, il s'agit de nommer un agent suite à la réussite au concours soit + 2 points d'IM.
- 1 poste d'adjoint d'animation de 2^{ème} classe en 1 poste d'ATSEM de 1^{ère} classe, il s'agit de nommer un agent contractuel sur un poste permanent, soit +2 points d'IM.
- 1 poste de technicien principal de 2^{ème} classe en 1 poste de technicien, il s'agit de recruter le responsable de la Cuisine Centrale soit -1 point d'IM.
- 1 poste d'adjoint administratif de 2^{ème} classe en 1 poste d'adjoint administratif de 1^{ère} classe, soit +2 points d'IM.
- 2 postes d'ingénieurs en chef de classe normale en 2 postes d'ingénieur en chef, afin de changer le libellé du grade suite à la création du nouveau cadre d'emplois des ingénieurs en chef, soit 0 point d'IM.

Cette délibération est adoptée par 31 voix pour et 5 abstentions (Mme Rolly, M. Lamaoui, M. Fouilleul, Mme Petit, M. Perry)

20h50, arrivée de M. Pouch

3- Création d'un emploi permanent de catégorie B – Responsable de la cuisine centrale

Les membres du Conseil Municipal sont appelés à délibérer sur la création d'un poste de Technicien en vue de recruter un responsable de la cuisine centrale.

Cette délibération est adoptée par 35 voix pour et 3 abstentions (M. Fouilleul, Mme Petit, M. Perry)

4- Modalités de mise en œuvre de la formation des agents de la collectivité – Règlement de la formation

Les membres du Conseil Municipal sont appelés à délibérer sur les modalités de mise en œuvre de la formation, au travers du règlement de la formation ci-annexé qui a été soumis à l'avis du Comité Technique le 29 mars 2016.

L'article 1 du décret n° 2007-1845 du 26 décembre 2007 précise que la formation professionnelle tout au long de la vie des agents territoriaux a pour objet de leur permettre d'exercer avec la meilleure efficacité les fonctions qui leur sont confiées en vue de la satisfaction des usagers et du plein accomplissement des missions du service.

Elle doit favoriser le développement des compétences, faciliter l'accès aux différents niveaux de qualification professionnelle existants, permettre l'adaptation au changement des techniques et à l'évolution de l'emploi territorial, contribuer à leur intégration et à leur promotion sociale.

Elle doit également favoriser leur mobilité ainsi que la réalisation de leurs aspirations professionnelles. Cette délibération est adoptée à l'unanimité.

5- Régime des astreintes et permanences

Les membres du Conseil Municipal sont appelés à délibérer sur la mise à jour des indemnités d'astreintes et de permanence, suite à la parution du décret 2015-415 et de l'arrêté applicables aux agents des ministères du développement durable et du logement qui sert de référence aux agents territoriaux, et revalorise certaines indemnités.

La présente délibération comporte en annexe un règlement local des astreintes et permanences et autorise en cas de besoin, l'élargissement pour l'ensemble des filières et grades.

Les secteurs concernés sont principalement les services techniques, la petite enfance et les soins à domicile.

Le règlement reprend les règles en vigueur notamment en ce qui concerne les règles de non cumul et la distinction faite entre la filière technique et toutes les autres filières.

Cette délibération est adoptée à l'unanimité.

6 -Participation des familles aux frais de séjours - centres de vacances été 2016

Comme chaque année la municipalité souhaite organiser des séjours pour les jeunes Génovéfains de 6 à 15 ans.

Les inscriptions à ces séjours seront effectuées uniquement par « pré inscription ».

Ces bulletins de pré inscription parus dans le « dépliant Centres de Vacances Eté 2016 » d'Avril sont à renvoyer par les familles au Service Enfance Scolaire, le cachet de la poste faisant foi.

Il est donc nécessaire de prévoir d'ores et déjà le montant des participations qui seront demandées aux familles en fonction de leur quotient familial, soit un pourcentage en fonction du coût du séjour.

Toutefois, afin d'avoir un prix de base après déduction des bons vacances délivrés aux familles par la CAF, un tarif minimum est appliqué à savoir 5,03 euros par jour et par enfant.

Cette délibération est adoptée à l'unanimité.

21h00, arrivée de M. Larose.

7-Contrat Enfance Jeunesse – Années 2015 à 2018

APPROUVE le Contrat Enfance et Jeunesse à conclure avec la Caisse d'Allocations Familiales (CAF) de l'Essonne pour la période 2015-2018,

Cette délibération est adoptée à l'unanimité.

8- Conservatoire municipal de musique, danse, art dramatique, arts plastiques de Sainte Geneviève des Bois

Accueil des élèves inscrits dans les conservatoires de cœur d'Essonne Agglomération aux activités collectives du CENTRE NOUREEV

DECIDE d'autoriser l'accueil d'élèves inscrits dans un conservatoire de Cœur d'Essonne Agglomération dans les classes de pratiques collectives du Centre Noureev,

DECIDE d'appliquer pour l'inscription de ces élèves le droit d'inscription en vigueur au Centre Noureev à la date de réception du formulaire d'inscription.

Cette délibération est adoptée à l'unanimité.

9- Culture et mise en valeur du patrimoine – Sollicitation d'une subvention pour la restauration de deux statues de Sainte-Geneviève-des-Bois auprès de la DRAC Ile-de-France

DECIDE d'autoriser la Commune à solliciter une subvention auprès de la DRAC Ile-de-France.

Cette délibération est adoptée à l'unanimité.

10-Sorties-Loisirs des retraités – 2^{ème} semestre 2016

Cette délibération a pour objet de fixer les prix des sorties Loisirs en direction des Retraités pour les sorties du mois de Juin à Septembre 2016 :

- Sortie à la mer, FÉCAMP, Vendredi 3 Juin 2016, Participation aux frais :33,00 € (avec transports en Autocar).
- Journée Guinguette, déjeuner et après-midi dansant, Vendredi 24 Juin 2016, Participation aux frais : 66,50 €(avec transports en autocar) .
- Sortie dans la Sarthe, Déjeuner à Beaumont-sur-Sarthe, visite guidée du village médiéval de Fresnay-sur-Sarthe puis balade en bateau et petit train à Sillé-le-Guillaume, Jeudi 7 Juillet 2016, Participation aux frais : 59,00 €(avec transports en autocar).
- Journée dans l'Yonne, visite de l'un des grands domaines viticoles avec une dégustation, déjeuner dans une auberge aux alentours puis visite guidée de la pittoresque cité médiévale de Noyers-sur-serein, Jeudi 11 Août 2016, Participation aux frais : 64,00 €(avec transports en autocar).
- Visite guidée du quartier des Champs Elysées, Jeudi 1^{er} septembre 2016, Participation aux frais : 12,00 €(sortie en RER).

Cette délibération est adoptée à l'unanimité.

21h09, arrivée de M. Zlowodzki.

11- Consignation de l'indemnité pour l'expropriation de la parcelle BA n° 316 sise rue de la Glacière.

DECIDE de procéder à la consignation de la somme de 381 820 € (trois cent quatre-vingt-un mille huit cent vingt euros) représentant la somme due à l'indivision composée de Monsieur Jurgen-Ansgar-Edmund BECKER, Monsieur Anahit ABOVYAN, Monsieur Victor RTVELADZE, Madame Viktorya ABOVYAN, Madame Violetta ABOVYAN fixée par jugement du 16 novembre 2015 sera versée à la Caisse des Dépôts et Consignations.

AUTORISE Monsieur le Maire à signer l'ensemble des documents se rapportant à cette consignation. Cette délibération est adoptée par 31 voix pour et 8 abstentions (M. Pouch, Mme Godar, M. Zlowodzki, Mme Rolly, M. Lamaoui, M. Fouilleul, Mme Petit, M. Perry)

12 -Rénovation thermique de bâtiments publics - Opération structurantes améliorant la vie locales - Mise aux normes des équipements publics - Demande d'aide de l'Etat dans le cadre du fonds exceptionnel de soutien à l'investissement local (première et deuxième enveloppe)

Dans le cadre des nouvelles mesures gouvernementales notamment sur le développement durable et de l'Energie et de la mise aux normes des équipements publics, il est créé un nouveau fonds de soutien à l'investissement local.

Plusieurs types d'investissements sont éligibles à ce fonds pour les années 2016 à 2020.

C'est ainsi que les opérations de rénovation thermique des bâtiments publics (première enveloppe) et les opérations structurantes améliorant la vie locale (deuxième enveloppe) peuvent bénéficier d'une aide de l'Etat.

La ville souhaite engager d'une part la première tranche de la mise aux normes des équipements publics en termes d'accessibilité, son programme de rénovation thermique et d'amélioration de la vie locale pour les 3 bâtiments cités dès l'année 2016 et demander parallèlement une aide la plus élevée possible de l'Etat.

L'instruction des dossiers s'établit auprès des Préfets de Régions et des préfets départementaux.

Cette délibération est adoptée à l'unanimité.

13 -Demande de subvention Départementale dans le cadre du Plan de Relance de l'investissement des .

Collectivités Essonniennes

RAPPORTE la délibération n°13556 en date du 15 décembre 2016.

PREND ACTE du montant de l'enveloppe financière allouée à la commune par le Département et de l'effort financier minimum restant à la charge de la commune ;

APPROUVE le programme des opérations suivantes pour un montant total de 1 919 000 €HT

Cette délibération est adoptée à l'unanimité.

14 -Acquisition d'un véhicule utilitaire électrique - Demande de participation financière au Sénat dans le cadre de la réserve parlementaire

SOLLICITE l'aide la plus élevée possible du Sénat dans le cadre de la réserve parlementaire pour faire aboutir ce projet.

Cette délibération est adoptée par 38 voix et 1 abstention (M. Zlowodzki).

15 -Prestations de gardiennage et de sécurité - Signature du marché à bons de commandes 2016 à 2019

AUTORISE Monsieur le Maire à signer ledit marché avec la **Société SG SECURITE, 32, rue de Tournenfiles – 91540 MENECEY.**

Cette délibération est adoptée à l'unanimité.

16- Fourniture de produits d'entretien - Signature du marché à bons de commandes 2016 à 2019

AUTORISE Monsieur le Maire à signer le marché n°16002-1 avec la Société ALLODICS PLG IDF 29 – 95144 GARGES LES GONESSE, le marché n°16002-2 avec la Société ALLODICS PLG IDF 29 – 95144 GARGES LES GONESSE et le marché n°16002-3 avec la Société INTERPACK – 14130 LE TORQUESNE.

Cette délibération est adoptée à l'unanimité.

17 -Garantie communale accordée à la société Logial -OPH agissant sous le nom commercial d'Habiteal pour l'opération d'acquisition en VEFA de 11 maisons individuelles en PLI « Chemin de la Mare au Chanvre » (Chemin de la Mare au Chanvre et rue Léo Lagrange).

La société LOGIAL-OPH agissant sous le nom commercial d'HABITEAL sollicite la commune de Sainte-Geneviève-des-Bois afin d'obtenir une garantie d'emprunt dans le cadre de l'acquisition en VEFA de 11 maisons individuelles en PLI « chemin de la Mare au Chanvre ».

Il s'agit d'un prêt d'un montant de 2 604 272,00 € contracté auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations.

Les délibérations initiales sont rapportées suite à une remarque de la Caisse des Dépôts et Consignations demandant une seule et unique délibération.

Cette délibération est adoptée par 30 voix pour, 6 abstentions (M. Pouch, Mme Godar, M. Zlowodzki, M. Lamaoui, Mme Rolly, Mme Esteve) et 3 voix contre (M. Fouilleul, Mme Petit, M. Perry)

18 -Garantie communale accordée à la société ANTIN Résidences pour l'opération d'acquisition en VEFA de 25 logements sis « 3 rue des chevrefeuilles ».

ANTIN RESIDENCES sollicite la Commune de Sainte Geneviève des Bois afin d'obtenir sa garantie d'emprunt définitive dans le cadre de la construction de 25 logements locatifs sociaux sis 3 rue des chevrefeuilles à Sainte Geneviève des Bois (emprise également du 50 rue Fernand Carrière),

En contrepartie de cette garantie, 20 % des logements soit 5 logements sont réservés pour le contingent Ville: 3 PLUS (logements sociaux) et 2 PLAI (logements très sociaux).

Cette opération située à l'intersection de la route de Corbeil et de la rue des chevrefeuilles, à la limite de Villemoisson sur Orge offre l'intérêt de diversifier le patrimoine social de la ville. Ce quartier ne comportait pas jusque là de logements sociaux. Situé sur les circuits de transports en commun, ses futurs occupants auront accès rapidement à tous les secteurs de la commune et au delà.

La garantie d'emprunt de cette opération a fait l'objet d'une délibération sur la base du projet de 4 prêts octroyés par la Caisse des dépôts et Consignations le 16 décembre 2014.

Il s'agit aujourd'hui de garantir l'emprunt sur les 4 prêts définitifs qui sont accordés pour 60 ans sur le Foncier et sur 40 ans sur le bâti, compte-tenu de l'évolution des taux du livret A.

Cette garantie annule et remplace la garantie accordée le 16 décembre 2014, délibération n°13380.

Cette délibération est adoptée par 30 voix pour, 6 abstentions (M. Pouch, Mme Godar, M. Zlowodzki, M. Lamaoui, Mme Rolly, Mme Esteve) et 3 voix contre (M. Fouilleul, Mme Petit, M. Perry)

19 -Garantie communale accordée à la société Plurial Novilia pour l'opération de réhabilitation rénovation thermique de 128 logements - Avenue de la Liberté

La société PLURIAL NOVILIA sollicite la commune de Sainte-Geneviève-des-Bois afin d'obtenir une garantie d'emprunt dans le cadre de l'opération de réhabilitation rénovation thermique de 128 logements avenue de la Liberté.

Il s'agit là, de la dernière tranche de travaux prévus initialement par le bailleur sur l'ensemble de son patrimoine de la Commune. Ce dernier permettra à son issue aux locataires, d'économiser plus de 50 % sur leurs charges de chauffage.

Il s'agit de 3 prêts d'un montant cumulé de 2 700 000 € contracté auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations (1 600 000 € en éco-prêt au taux de 0,30 % et 1 100 000 € en prêt sur fonds d'épargne au taux de 1,35 % le tout sur 20 ans).

Cette délibération est adoptée par 35 voix pour, 1 abstention (Mme Esteve) et 3 voix contre (M. Fouilleul, Mme Petit, M. Perry)

20-Versement d'une subvention exceptionnelle à SGS Judo

DECIDE de procéder au versement de la subvention suivante au profit de :

L'association « SGS JUDO » pour un montant de 3 000 €

Cette délibération est adoptée à l'unanimité. M. Larose ne prend pas part au vote

21- Emprunt dits « structuré » - Caisse d'Epargne IDF - Consignation des fonds

DECIDE d'autoriser Monsieur le Maire :

- à procéder à la consignation des fonds auprès de la caisse des dépôts et consignations à hauteur de 440 951.42 €(pour un capital de 400 000 € et 40 951.42 € d'intérêts)

- à signer tous les documents se rapportant à cette affaire.

Cette délibération est adoptée par 38 voix et 1 abstention (M. Zlowodzki).

22- Décision modificative N°1 de l'exercice 2016 du budget principale

ADOPTÉ par chapitre, pour les sections de fonctionnement et d'investissement équilibrées en dépenses et en recettes, la décision modificative N° 1 de la Commune pour l'exercice 2016, laquelle est arrêté ainsi qu'il suit :

✓ Section d'Investissement	40 951.42 €
✓ Section de Fonctionnement	0.00 €

Cette délibération est adoptée par 31 voix pour, 8 abstentions (M. Pouch, Mme Godar, M. Zlowodzki, M. Lamaoui, Mme Rolly, M. Fouilleul, Mme Petit, M. Perry)

23 -Budget Primitif 2016 du CMPP

Le budget primitif 2016 du Centre Médico Psycho Pédagogique, lequel s'équilibre en dépenses et en recettes :

• Section de Fonctionnement	18 459.99 €
• Section d'Investissement	10 397.51 €

Cette délibération est adoptée à l'unanimité.

24 -Budget Primitif 2016 du Service des Soins Infirmiers à Domicile

Le budget primitif 2016 du Service des Soins Infirmiers à Domicile, lequel s'équilibre en dépenses et en recettes :

• Section de Fonctionnement	1 172 153.87 €
• Section d'Investissement	17 508.87 €

Cette délibération est adoptée à l'unanimité.

25 -Vote des taux - Année 2016

FIXE le taux des contributions directes locales pour l'année 2016 ainsi qu'il suit :

➤ Taxe d'habitation	17.88 %
➤ Taxe foncière sur les propriétés bâties	16.05 %
➤ Taxe foncière sur les propriétés non bâties	51.10 %

Cette délibération est adoptée par 30 voix pour, 5 voix contre (M. Zlowodzki, Mme Godar, M. Fouilleul, Mme Petit, M. Perry) et 1 abstention (Mme Esteve)

M. Pouch, Mme Rolly, M. Lamaoui ne souhaitent pas prendre part au vote.

26 -Constitution du Jury d'Assises par tirage au sort

Lecture des 84 jurés.

Information

Copie de l'arrêté Préfectoral n°2016.PREF-DRCL/BEPAFI/SSPILL/087 du 16 février 2016 autorisant la SORGEM au titre de la Loi sur l'eau et les milieux aquatiques à réaliser la gestion des eaux pluviales et usées dans le cadre de la création de la zone d'aménagement concerté Val Vert Croix Blanche sur les communes de Fleury Mérogis, Le Plessis Pâté, Sainte Geneviève des Bois

27- Motion de réaffirmation du refus d'attribution de permis d'exploration et d'exploitation des huiles et gaz de schiste dans le sous-sol Essonnien

Cette délibération est adoptée par 35 voix pour et 4 abstentions (M. Zlowodzki, M. Fouilleul, Mme Petit, M. Perry)

La séance est levée à 00h45.

Sainte-Geneviève-des-Bois, le 7 avril 2016

Le présent extrait a été affiché ce jour à proximité de la porte de la Mairie en exécution des articles L. 2121-25 et R. 2121-11 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Le Maire,
Président de Cœur d'Essonne Agglomération,

Olivier LEONHARDT